



# DOSSIER DE PRESSE

---

**RENTREE SCOLAIRE 2013-2014**

---

**Mardi 3 septembre 2013 – Collège Marc Bloch BONNAT**

# Un effort budgétaire important

Au budget primitif 2013, les dépenses d'enseignement (hors frais de transport) s'établissaient à **11M€** (investissement + fonctionnement).

Ces crédits sont répartis entre le Pôle Aménagement et Transports (travaux dans les bâtiments), la Direction des Ressources Humaines (personnels non enseignants des collèges), la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication et la Direction de l'Education, qui développe différentes actions d'éducation pour lesquelles elle gère environ un quart des crédits.

## L'équipement des collèges

Depuis 2011, les crédits d'investissement matériel et mobilier, jusqu'alors octroyés sous forme de subventions individuelles à chaque collège, sont globalisés et gérés sous la forme d'un marché départemental. À cet effet, un groupe de travail composé de principaux, de gestionnaires et d'agents de la Direction de l'Education du Conseil Général, organise ce marché, en s'appuyant sur un recensement préalable des besoins et la définition de priorités communes aux établissements. Le Département consacre ainsi une enveloppe globale d'environ **125.000€** à ces acquisitions (budget 2013), qui concernent le mobilier scolaire et administratif, mais aussi les équipements de restauration à renouveler.

## Le fonctionnement des collèges

Une somme de **1,5M€** a été répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement courant (chauffage, électricité, gaz, contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc.). A cette enveloppe annuelle s'ajoute une dotation spécifique pour l'Education Physique et Sportive qui se monte à **38.390€**, également partagée entre les 18 collèges. Elle est destinée à financer les équipements sportifs et leur maintenance, ainsi que les équipements sportifs vestimentaires.

En cours d'année des crédits complémentaires sont disponibles sur demande motivée des établissements pour financer des matériels et fournitures dédiés à la réfection de salles de cours ou, dans des situations d'urgences, liées à des sinistres.

## Les interventions du service Restauration

FDSH : le fonds départemental des services d'hébergement est destiné à financer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel affecté aux services de restauration et d'hébergement des collèges. Pour information, une enveloppe de **20.000 €** est prévue pour l'année 2013.

Autocontrôles sanitaires : depuis janvier 2010, la Direction de l'Education du Conseil Général assume directement les frais des autocontrôles organisés dans les restaurants scolaires par le Laboratoire départemental d'Analyses. Une convention cadre a permis d'harmoniser les fréquences des prélèvements pour l'ensemble des collèges, avec une surveillance accrue pour les restaurants soumis à l'agrément européen de cuisine centrale (Boussac, Bourganeuf, Chambon-sur-Voueize et Dun-le-Palestel). Les analyses de légionelles sur le réseau d'eau chaude ont également été mises en place dans tous les établissements. Cette opération globale a mobilisé la somme de **13.737€** en 2012.

## Les actions en faveur des collégiens

Bourses départementales du second degré : le Conseil Général alloue chaque année des bourses départementales destinées aux familles modestes, afin de les aider à régler les frais de pension ou demi-pension restant à leur charge après déduction des bourses nationales : au cours de l'année scolaire 2011/2012, ce sont 1.284 bourses (+50 par rapport à l'année précédente) qui ont été accordées pour un montant de **137.960€** (128.926€ en 2010-2011). Le budget 2013 prévoit une enveloppe de **150.000€**

Compte tenu du constat de la hausse régulière des créances impayées dans les collèges, une refonte du mode de calcul et d'attribution des bourses départementales est à l'étude. Une première expérimentation a été conduite au sein du collège Martin Nadaud de Guéret, au cours de l'année scolaire 2012-2013, concernant les seules classes de 4<sup>ème</sup> et permettant : d'accélérer le traitement des dossiers (notification des aides dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire) ; d'élargir le public concerné par une simplification du dossier de demande et une révision des strates financières ; d'appliquer des tarifs de restauration dégressifs en fonction de la situation des familles ; etc. Au regard de cette première expérimentation, le dispositif est étendu à l'ensemble des élèves du collège Martin Nadaud pour l'année scolaire 2013-2014.

Classes de découverte : le Conseil Général finance les classes de mer, neige, nature, initiations artistiques et séjours à l'étranger. Cette subvention concerne les classes de primaire, l'éducation spécialisée et les collèges. Elle est affectée pour des séjours d'une durée minimale de 4 jours, à raison de 5,30€ par élève et par jour. Concernant les classes se déroulant en Creuse, l'aide est de 2,50€ par élève et par jour.

En 2012, 1.931 élèves ont bénéficié de cette aide (1.206 collégiens et 725 écoliers), pour un montant total de **55.269€**. Le budget 2013 prévoit une enveloppe de **70.000€**.

Collège au cinéma : le Conseil Général prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Pour 2012, cette opération a représenté un engagement total de **22.800€**. Une subvention de **7.100€** a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : s'agissant des scènes théâtrales creuses, le Conseil Général prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10 € par élève et les frais de transport. Au titre de 2012, 1.825 entrées ont été financées, pour une enveloppe globale (billetterie et transport) de **7.357€**, concernant des spectacles proposée par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et le Centre culturel Yves Furet à La Souterraine.

Collège au patrimoine : l'intervention du Conseil Général porte sur la prise en charge de la totalité des frais de déplacement pour les collèges, à raison d'une sortie par an et par classe maximum, dans la limite des crédits disponibles. 22 sites patrimoniaux ont été intégrés à ce dispositif, avec le concours de la Maison départemental du Patrimoine, qui a réalisé les fiches pédagogiques présentant ces sites aux établissements. 870 élèves de 10 collèges ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année scolaire 2012/2013, pour un montant total de **5.600€**

A noter que pour dynamiser l'aspect pédagogique de ce dispositif, une convention cadre a été signée avec le CDDP (centre départemental de documentation pédagogique), auquel le Conseil Général fixe des objectifs : valoriser les sites et leurs ressources pédagogiques, afin que les initiatives ne se réduisent pas à un simple voyage de fin d'année. Un travail spécifique sera réalisé cette année en concertation avec les structures disposant déjà d'un contenu pédagogique conséquent : la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson, la Réserve naturelle de l'Etang des Landes et la Tuilerie de Pouligny.

Dictionnaires pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : cette année encore, tous les collèges ont reçu, fin août, un certain nombre de dictionnaires « Le Robert collège » qui seront remis dès la rentrée à tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette aide existe depuis 2007. La commande porte sur un montant total de **21.000€**

Calculatrices pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : les élèves de 6<sup>ème</sup> recevront également une calculatrice offerte par le Conseil Général (dispositif créé l'année dernière). Pour l'acquisition de cet autre outil indispensable au cursus des collégiens, le Conseil Général a mobilisé une enveloppe de **16.400€**

## Les actions en faveur des étudiants

Les bourses à la mobilité européenne et à la mobilité internationale : elles sont allouées aux étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse, allouée sans condition de ressources, s'élève à 110€ par mois de séjour dans la limite de 1.100€ par étudiant, pour l'Europe ; à 360€, quel que soit le lieu ou la durée du séjour, pour l'international. Le budget 2013 prévoit une enveloppe de **15.000€** pour faire face aux demandes.

Subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de **64.000€** a été attribuée au lycée agricole d'Ahun pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur (licence et master professionnels « valorisation du patrimoine rural », ainsi que la licence professionnelle « diagnostic et aménagement des ressources en eau »).

Subvention pour l'IUFM de Guéret : une somme de **15.500€** a été attribuée pour financer le fonctionnement de cette structure du Pôle universitaire de Guéret.

Subventions pour l'antenne CNAM de Guéret : une somme de 12.500€ a été attribuée pour financer le fonctionnement de la nouvelle antenne du CNAM (conservatoire national des arts et métiers) ouverte au Pôle universitaire de Guéret.

Création d'un DUT carrières sociales à la rentrée : une convention partenariale avec l'université de Limoges et la communauté d'agglomération du Grand Guéret sera soumise au vote de l'assemblée départementale d'octobre, avec un projet de subvention annuelle à hauteur de 15.000 €.

## Des aides au sport scolaire

### Les sections sportives des collèges

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général a souhaité soutenir « les structures de formation au sein desquelles les jeunes talents peuvent concilier la pratique régulière de leurs activités et la poursuite de leurs études ». Actuellement, le département compte 7 sections sportives, créées entre 2003 et 2012 :

- collège Marouzeau de Guéret (football) depuis 2003,
- collège Marouzeau de Guéret (VTT) depuis 2006,
- collège de St Vaury (basket-ball) depuis 2007,
- collège de La Souterraine (handball) depuis 2008,
- collège Nadaud de Guéret (natation) depuis 2009,
- collège d'Aubusson (basket) depuis 2011,
- collège de Bonnat (badminton), septembre 2012.

Le Conseil général participe à la prise en charge des frais de transports de ces structures, via un forfait de 4 déplacements maximum par année scolaire, pour se rendre aux compétitions, assister à des matches de haut niveau, rencontrer les pôles espoirs de la discipline, etc. Ces sections sportives font l'objet d'un conventionnement triennal multipartite avec l'Etat (DDCSPP), les communes (mise à disposition des installations sportives), le mouvement sportif (ligue, comité départemental et club), les médecins référents et les collèges.

### L'UNSS (union nationale du sport scolaire)

Le Conseil général participe aux frais :

- de fonctionnement du comité départemental UNSS (sport scolaire dans le secondaire) : **2.000 €** en 2012 ;
- de déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS au sein des établissements : **10.700€** en 2012 ;
- d'organisation des championnats de France se déroulant en Creuse (1.500€ pour le championnat de France scolaire de volley-ball catégorie à Guéret du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012).

### Plan Piscine et équipements sportifs

L'Assemblée plénière du Conseil Général du 29 juin 2009 a validé les conditions permettant l'accès aux piscines pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges creusois (pour 12 séances). Les frais de transport et d'entrée (locations des bassins auprès des collectivités concernées) sont intégralement pris en charge par la collectivité depuis le 1er septembre 2009.

Depuis la rentrée 2011-2012, tous les collèges creusois ont bénéficié de ce dispositif, en fréquentant l'une des piscines du département la plus proche de l'établissement. Seul, le collège de Bourgneuf doit se rendre à celle de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), plus facile d'accès et bénéficiant de créneaux horaires plus favorables. Pour rappel, près de 40% des collèges ne pouvaient bénéficier auparavant d'un accès à l'enseignement de la natation, faute de créneaux

horaires disponibles ou en raison de coûts trop élevés. Coût 2012 pour le Conseil Général : **42.112€**, auxquels il convient d'ajouter les frais de transport (23.209€).

D'autre part, les équipements sportifs utilisés par les collégiens qui sont en gestion par d'autres collectivités (communes, communautés de communes, syndicats de gestion) font l'objet d'une location depuis le 1er janvier 2010 afin de participer aux frais de fonctionnement de ces installations. Coût 2012 pour le Conseil Général : **89.956€**.

## Transports scolaires

### Un budget de plus de 7,7 M€

Le Conseil Général, autorité organisatrice des transports sur le territoire départemental, assure l'organisation, la gestion et le financement des transports sur la Creuse. Cela inclut les transports de voyageurs, les transports scolaires et le transport des élèves et étudiants handicapés. 9,3M€ ont été votés au budget 2013, dont :

- **7,7M€ pour les circuits scolaires**, concernant 7.500 élèves des écoles, collèges et lycées ; le Département finance ainsi 85% de la dépense totale des familles ;
- **600.000€ pour le transport des élèves handicapés**, concernant une centaine d'élèves pour lesquels la prise en charge financière est de 100%.

Pour accomplir sa mission en matière de transports scolaires, le Conseil Général s'appuie sur un réseau de 84 organisateurs secondaires (communes, communautés de communes, syndicats). Au total, il gère 450 circuits scolaires à travers tout le département, alimentés par une flotte de 300 véhicules parcourant environ 28.000 km par jour.

### Sécurité dans les transports scolaires

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la sécurité routière, une campagne annuelle a été lancée afin de permettre une sensibilisation de tous les élèves des classes de 6<sup>ème</sup> aux risques liés au transport scolaire (cours théorique avec vidéo projection et exercices d'évacuation des cars chronométrés). Le Département intervient également dans les écoles primaires sur demande des maires et directeurs d'écoles. L'an dernier, les élèves concernés se sont vu remettre des gilets fluo (pour assurer leur sécurité aux points d'arrêt), pour un coût total de **5.500€**.

Concernant l'équipement des points d'arrêts, le Conseil Général poursuit son programme d'implantation des abribus sur le territoire départemental pour un coût annuel de **60.000€**. En matière de sécurité des élèves transportés il faut noter que la totalité du parc d'autocars est équipée de ceintures de sécurité depuis la rentrée de septembre 2009.

## Travaux dans les collèges

### Réfection de cuisines à Chénérailles et Felletin

Le chantier de la cuisine du collège de Chénérailles consiste en une réfection complète sur environ 460 m<sup>2</sup> et deux niveaux (avec ascenseur pour accessibilité handicapés), qui permettra à l'établissement de disposer de tous les équipements nécessaires à la préparation et au service des repas, selon les normes les plus récentes : livraison-réception, stockage épicerie, stockage froid, légumerie, réserves produits, locaux à vaisselle, à ménage, à déchets,

laverie vaisselle, préparation froide et chaude, ligne de distribution, etc. Les travaux devraient s'achever d'ici quelques jours, pour un montant total de 800.000 € TTC.

A Felletin, même opération et même montant, permettant de passer de 150 m<sup>2</sup> à un plateau technique de 500 m<sup>2</sup> (y compris le réfectoire et la zone de distribution). La cuisine devrait être opérationnelle dans le courant de l'année scolaire.

### **Sanitaires à Dun-le-Palestel et Nadaud Guéret**

Les collégiens de Dun-le-Palestel et de Martin Nadaud Guéret ont découvert, juste avant de partir en vacances, de nouveaux sanitaires. Ces deux opérations de démolition de l'ancien et de construction nouvelle intégrant l'accessibilité handicapés représentent des coûts de 130.000 € TTC (Dun) et 150.000 € TTC (Guéret).

### **Toitures terrasses à Dun-le-Palestel, Bonnat et Nadaud Guéret**

Entre janvier et mars, plusieurs chantiers de réfection des toitures terrasses ont eu lieu à Dun-le-Palestel, Bonnat et Martin Nadaud Guéret. Peu visibles pour les utilisateurs des établissements, ces travaux d'étanchéité et d'isolation sont pourtant essentiels pour le confort des élèves et des équipes éducatives ; ils devraient également permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie. Ils représentent par ailleurs des engagements financiers importants de la collectivité : 190.000 € TTC à Dun, 260.000 € TTC à Bonnat et 420.000 € TTC à Guéret. Ces montants sont évidemment liés aux surfaces à réaliser.

### **Salle d'évolution à Saint-Vaury**

On n'appelle pas cet équipement un gymnase pour des questions de normes, mais c'en est bien un pour ses usagers. Et celui du collège de Saint-Vaury a vu ses travaux de réfection s'achever cet été : sols, murs, façades, isolation intérieure et extérieure, nouveaux équipements sportifs, pour un montant total de 615.000 € TTC. A noter que la consultation pour la création d'une salle d'évolution au collège de Parsac sera lancée cet automne, pour une prévision de travaux dans le courant 2014.

### **Parkings sécurisés à Bonnat et Crocq**

Le Conseil Général investit aussi pour la sécurité des élèves. Ainsi, deux parkings permettant la desserte des collèges ont bénéficié de travaux améliorant sensiblement la sécurité des élèves. L'opération de Bonnat représente un investissement de 45.200 € TTC pour le Département, auquel la commune a ajouté la réfection de la voie communale desservant l'établissement. A Crocq, l'opération était un peu plus complexe ; elle s'élevait à 90.900 € TTC, auxquels s'ajoutaient 8.800 € TTC pour le déplacement du réseau téléphonique Orange et d'une canalisation d'eau. Par ailleurs, le syndicat intercommunal du collège de Crocq a contribué à cet investissement à hauteur de 60%.

## **Nouvelles technologies**

### **Informatisation des collèges**

Afin de prendre en compte la montée en charge de l'ENT Elie et l'utilisation accrue des ressources pédagogiques en ligne par les enseignants, le Conseil Général a poursuivi cette année le doublement des débits (de 2Mbps à 4Mbps) des liaisons Internet des établissements les plus actifs dans ce domaine, et continué à assurer le financement des frais de raccordement au réseau DORSAL pour un montant de 38.000€.

Par ailleurs, le câblage systématique des salles de classe a été réalisé, avec l'appui des personnels techniques des collèges. De même, la collectivité permet désormais aux établissements de bénéficier, en matière de téléphonie fixe et mobile, de tarifs plus avantageux, grâce aux marchés publics conclus fin 2012.

Enfin, la modernisation du parc informatique, initiée en 2009, se poursuit. A titre indicatif, le volume global des postes déployés fin 2012 sur l'ensemble des collèges pourrait correspondre à un ratio enviable d'un ordinateur pour 3 élèves.

## Généralisation des TNI

La **généralisation des tableaux numériques interactifs (TNI)** s'est accélérée, avec le déploiement d'une trentaine de tableaux supplémentaires dans les collèges, ainsi que des postes informatiques, logiciels de pilotage, ardoises numériques et boîtiers de vote qui leur sont associés. A cette dotation sont venues s'ajouter les acquisitions complémentaires réalisées sur fonds propres par plusieurs établissements, de sorte que fin 2012, tous les collèges creusois étaient équipés d'au moins 3 TNI (60 sur l'ensemble du département).

## Montée en puissance de l'ENT Elie

Le chantier de lancement de l'ENT (espace numérique de travail) dans les collèges creusois a considérablement accéléré ces deux dernières années. Cet ENT permettra à terme de mettre en relation de manière sécurisée les familles, les collégiens, les enseignants, les services administratifs des établissements et du Conseil Général. A l'issue du déploiement dans l'ensemble des collèges, il devrait concerner plus de 10.000 usagers sur le département.

Le déploiement de l'ENT Limousin baptisé « Elie » a débuté en Creuse en mars 2011 avec deux sites pilotes : collèges Martin Nadaud de Guéret et Jean Zay de Chambon. Il s'est poursuivi dès la rentrée 2011 avec 7 établissements supplémentaires (Ahun, Aubusson, Bénévent, Chatelus, Crocq, Marouzeau de Guéret et Parsac). Fin 2012, 16 collèges creusois étaient inscrits dans cette démarche et équipés pour permettre le développement des usages autour d'Elie.

Les différentes fonctions qui sont progressivement déployées dans le cadre de l'ENT sont : la gestion de la vie scolaire avec les cahiers de textes, le suivi des notes et des absences, l'orientation, puis à terme des ressources numériques en ligne. Ce panel de fonctionnalités se présente comme un groupe d'options à la carte pour chaque ENT : il appartient au chef d'établissement et à son équipe de choisir les applications à mettre en œuvre, en fonction de son projet d'établissement. L'accompagnement de l'équipe pédagogique et de direction est assuré grâce à des formations de proximité organisées par le CRDP dans les locaux de l'IUFM du site de Guéret.

A noter que la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication du Conseil Général, qui accompagne le déploiement technique de l'ENT dans les collèges, a également mis en place un club ouvert aux référents Elie dans les établissements, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, répondre aux questions des utilisateurs et débattre des évolutions de l'ENT.